



Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/12/2021
066_2066_14_15_2021_1702-DE_066_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET: CREATION ET CONVENTION DE COFINANCEMENT D'UN POSTE DE MANAGER DE COMMERCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN ET ACTION CŒUR DE VILLE	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 30 Votants : 36 Délib. n° 02 – 02/12/2021
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-et-un, le deux décembre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Jeudi 25 novembre 2021

Présents : BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), NOGUERA Laurence (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PERSON Claude (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BOHER Monique (T), ROMERO Pierre (T).

Absents ayant donné pouvoir : AYMERICH Claude (T) à Caroline PAGES (T), BONACAZE Benoit (T) à Claudine BOTEBOL (T), LECOINET Jean-Philippe (T) à Danielle POUDADE (T), METLAINE Naïma (T) à Françoise CRISTOFOL (T), NOGUES Dominique (T) à Jacques GARSAU (T), PARRILLA Jérôme (T) à Alain DOMENECH (T).

Vivien PETIT a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales

VU que la revitalisation économique des « centre-ville » et des communes rurales est l'une des priorités de l'Etat dans le cadre des programmes "Action Cœur de ville" et du nouveau programme "Petites villes de Demain".

CONSIDERANT que la Communauté de communes Roussillon-Conflent a adhéré au programme « Petites villes de Demain » qui permet de bénéficier d'une aide financière pour le recrutement d'un Manager de Commerce.

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un co-financement pris en charge par l'Etat, à hauteur de 20 000€ du coût annuel du poste créé, sur une durée maximum de deux années. Deux partenaires participent ainsi au financement de cette mesure : l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Banque des territoires.

CONSIDERANT que la mission du manager de commerce consiste à accompagner le développement des activités commerciales sur son territoire. Le projet de redynamisation commerciale doit être global (l'habitat, l'accessibilité, l'urbanisme et les espaces publics, les services publics ...seront à considérer) et concerner toutes les communes de Roussillon-Conflent. Par son action, il contribuera à l'attractivité globale du territoire en lien avec tous les acteurs concernés

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

VALIDE la création d'un poste de manager de commerce,

APPROUVE la convention de co-financement avec l'ANCT et la Banque des Territoires

SOLLICITE l'aide financière de la Banque des territoires dans le cadre de son plan de relance du commerce de proximité pour les petites villes de demain et plus précisément le co-financement d'un poste de manager de commerce,

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
William BURGHOFFER**

